

249. Le tableau suivant indique le taux de roulement chez les agents correctionnels et de classement au cours de la période s'échelonnant du 1er avril 1976 au 31 mars 1977.

TAUX DE ROULEMENT PAR RÉGION, 1976-1977

	Agents correctionnels	Agents de classement
Maritimes	3.5%	13.3%
Québec	6.0	15.6
Ontario	6.0	14.0
Prairies	8.9	18.9
Pacifique	14.4	20.0

250. Le taux de roulement élevé chez les agents de classement du pays est dû au fait qu'ils préfèrent travailler dans les systèmes provinciaux ou pour le Service des libérations conditionnelles, où le travail est moins exigeant, et se fait au sein de la collectivité. De plus, dans les pénitenciers fédéraux, plus particulièrement dans les institutions à sécurité maximale, leur travail est limité parce que les programmes sont assujettis aux exigences de sécurité des institutions.

251. Comme cela a été souligné dans les mémoires de l'Alliance de la Fonction publique et dans diverses autres études, les possibilités de promotion au SCP, vers d'autres secteurs du domaine correctionnel et vers la Fonction publique, ne sont pas définies assez clairement. Selon une étude menée par l'Université Carleton en 1976 sur la planification, la formation et le perfectionnement du personnel correctionnel—*Correctional Manpower Planning, Training and Development Project*, «l'absence de mobilité de la main-d'oeuvre et les faibles possibilités de carrière offertes aux employés du régime correctionnel canadien s'expliquent partiellement par l'existence de nombreux postes plafonnés et par la nécessité de posséder un diplôme universitaire pour accéder aux postes de niveau plus élevé» (p.62). Il devrait y avoir un programme de recrutement efficace fondé sur le concept d'une carrière professionnelle. La sélection, le salaire, les possibilités d'avancement et la retraite devraient être des éléments de motivation, au même titre que le sentiment d'occuper un poste professionnel. Le Sous-comité estime que l'idéal de professionnalisme d'un service pénitentiaire est celui des forces policières. D'après nous, la GRC constitue le modèle le plus approprié à cet égard.

Principe 6

Un personnel trié sur le volet, animé des meilleures intentions et bien rémunéré constitue un des éléments essentiels de toute réforme pénitentiaire. Le travail dans un pénitencier devrait être considéré comme une carrière professionnelle et s'inspirer autant que possible du service dans la Gendarmerie royale.

Comment devrait se faire la sélection

252. Il est inacceptable qu'une si forte proportion du personnel actuel ait été embauchée pour la seule raison que le Service canadien des pénitenciers cherchait désespérément des personnes disposées à occuper des postes mal rémunérés, sans prestige, dans des conditions dangereuses et ingrates, et disposées à travailler avec